

Article 31 du Règlement

d'autres feront de même au cours des quelques prochains jours.

Je me demande si le député d'en face donnera son numéro de téléphone afin que les gens puissent l'appeler pour lui dire leur façon de penser et voir quelle sera sa réponse. Ils n'ont pas besoin de payer 50 cents lorsqu'ils vous appellent. Je vais quand même leur donner nos numéros.

Je prie instamment tous les Canadiens qui s'opposent à cette taxe de composer le 1-900-720-6051 ou le 1-900-720-6052. Que ce gouvernement insensible sache que les Canadiens ne le laisseront pas imposer cette taxe sans se défendre.

Si certains d'entre vous ont du courage, qu'ils donnent leur numéro de téléphone pour entendre ce que les nombreux électeurs qui vont appeler ont à dire.

* * *

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

M. David Bjornson (Selkirk): Monsieur le Président, les entreprises canadiennes peuvent compter sur le Conseil national de recherches du Canada pour bien des formes d'aide. Une de ces formes d'aide est assez nouvelle et fonctionne bien. Elle permet à des entreprises de travailler ensemble avec le CNRC pour effectuer ce qu'on appelle de la «recherche préconcurrentielle».

C'est ainsi que le CNRC a signé un accord avec un groupe de concepteurs et de fabricants de haut-parleurs pour faire la recherche préconcurrentielle nécessaire à la mise au point de la prochaine génération de haut-parleurs intelligents.

Il est très gratifiant de voir des entreprises canadiennes, qui sont pour la plupart en concurrence, oeuvrer ensemble avec le CNRC dans ce domaine. De plus en plus, cette collaboration est nécessaire pour que l'on demeure concurrentiel sur les marchés mondiaux. Ce ne serait pas possible sans l'aide du CNRC.

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, une fois de plus, le gouvernement a sapé la recherche et le développement, la croissance économique à long ter-

me et la compétitivité de l'entreprise canadienne sur les marchés mondiaux, par sa récente décision—dans le budget de 1990—de réduire de 39 millions les dépenses de Sciences et Technologie, de réduire les transferts aux provinces pour l'enseignement, et plus récemment de supprimer des postes de chercheurs. Par ailleurs, une lettre du président du Conseil national de recherches indique que l'on prend des mesures pour le privatiser.

Dans un domaine où le degré de préparation technologique est un élément clé de la force de l'économie canadienne, le Consortium national des sociétés scientifiques et pédagogiques recommandait récemment que le gouvernement augmente ses investissements dans la recherche effectuée dans les laboratoires fédéraux. Il est indispensable que les pouvoirs publics, ainsi que le secteur privé, encouragent et financent le développement de la recherche scientifique et de la technologie.

Alors que la recherche effectuée par les sociétés privées a augmenté ces dernières années, on prévoit actuellement une baisse des dépenses de R-D au cours des cinq prochaines années en anticipation d'un ralentissement économique. Le gouvernement doit accroître l'investissement. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Port Moody—Coquitlam.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Hier, l'Irak a exécuté Farzad Bazoft en violation du droit international. M. Bazoft avait 31 ans. Pour quelle raison, monsieur le Président? Parce que, journaliste, il a voulu faire un reportage.

Cet acte barbare mérite d'être condamné par tous les peuples civilisés du monde. J'invite le gouvernement canadien à rappeler l'ambassadeur du Canada en Irak, et j'invite aussi tous les pays du monde à prendre des sanctions économiques contre ce régime barbare.

J'invite la Chambre des communes à se recueillir quelques instants, par mesure de solidarité avec les journalistes de l'*Observer* de Londres qui ont organisé une veille silencieuse devant l'ambassade d'Irak à Londres.

Ce geste barbare et tragique porte un coup à la liberté d'expression et atteint les journalistes de tous les pays.